

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE : Challenge Normand J4LIEU DE L'ÉPREUVE : Circuit de Cabourg (FR)DATE DE L'ÉPREUVE : 06/10/2024FAIT SURVENU PENDANT : **Pré-Finale**DONT LE DÉPART A EU LIEU À (HEURE/MINUTES) : 06/10/2024 - 14:26LE PILOTE N° : 430 NOM : DUZAN PRÉNOM : AlistairCATÉGORIE : Nationale N° DE LICENCE : 345589

## NATURE DE L'INFRACTION CONSTATÉE :

Pendant la procédure de départ il a été constaté par la Direction de course que le kart n° 409 a effectué une sortie de couloir partielle 2 roues. Ceci est une infraction à l'article 2.20a "des PG FIA 2024.  
Il est rappelé au pilote que la pénalité n'est pas susceptible d'appel selon art. 54 de l'annexe sportive FFSA 2024.

NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE AYANT CONSTATÉ L'INFRACTION :

Jean Pierre DODON, Directeur de course

DÉCISION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

**Pénalité de 3s article 2.20a "des PG FIA 2024.**

DÉCISION COMMUNIQUÉE AU PILOTE/CONCURRENT :

**DUZAN Alistair**DATE : 06/10/2024 À (HEURE/MINUTES) : 14:30

## MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

## PRÉSIDENT DU COLLÈGE

NOM/PRÉNOM : Michel LANGLAIS (FR)N° LICENCE : 59178

SIGNATURE :

## COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : Béatrice RADET (FR)N° LICENCE : 106753

SIGNATURE :

## COMMISSAIRE SPORTIF

NOM/PRÉNOM : Candido DE SOUSA (FR)N° LICENCE : 102195

SIGNATURE :

## SIGNATURES

PILOTE

CONCURRENT\*

TUTEUR

HEURE D'AFFICHAGE  
(HEURE/MINUTES)

DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE) : COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE, CHRONOMÈTRAGE

\* Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.